Compte rendu de la réunion n° 17 du Collège des Producteurs – version provisoire

I. Identification du document :

Type de document	Compte rendu
Titre du document	Compte rendu de la réunion du Collège des Producteurs- Version provisoire
Responsable de la préparation du document	Emmanuel Grosjean-Isabelle Monnart
Date de publication	
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – annexe 1

II. Généralités

N° ordre chronologique de la réunion : n° 17
15 novembre 2019, Créagora, 13h00

- *Ordre du jour* :
  - ✓ Validation de l'ordre du jour et du PV de la réunion précédente
  - ✓ Présentation des enjeux de chaque secteur
  - ✓ Note d'orientation sur plan stratégique et opérationnel 2020 de l'APAQ-W
  - ✓ Présentation du plan stratégique et opérationnel 2020 de l'APAQ-W
  - ✓ Elections
  - ✓ Divers
- *Liste des documents transmis aux participants* :
  - ❖ Note d'orientation sur le plan stratégique et opérationnel 2020 de l'APAQ-W
  - ❖ Plans stratégiques filières wallonnes

III. Validation de l'ordre du jour et du PV de la réunion précédente

L'ordre du jour est approuvé sans ajout d'autres points. Le PV de la réunion du 19 juin est validé sans remarque.

IV. Présentation des enjeux de chaque secteur

Suite à la mise en place du nouveau gouvernement wallon, le portefeuille Agriculture a été remis au Ministre Willy Borsus en plus de celui lié à l'économie, le commerce extérieur, la recherche, l'innovation, le numérique et l'aménagement du territoire. Son chef de cabinet adjoint, Pierre Pirard assure aux représentants du Collège, que le Cabinet s'est fixé comme mission de veiller à maintenir un revenu décent aux agriculteurs tout au long du mandat. Sophie Léonard, collaboratrice du Cabinet pour la cellule agriculture sera notre intermédiaire pour le Collège et l'APAQ-W.

Les membres représentants du Collège exposent brièvement les enjeux pour leurs secteurs respectifs :

<u>Secteur Avicole</u>

- Faire face à l'importation d'œufs et poulets en valorisant nos modes d'élevage
- Lutter contre la fraude de marquage des œufs (pour une meilleure traçabilité) en le rendant obligatoire à la ferme
- Augmenter le nombre d'abattoirs et développer les casseries locales
- Indemniser plus rapidement en cas de grippe aviaire ou autres accidents sanitaires
- Augmenter l'autonomie protéinique locale et être moins dépendant du soja importé
- Avoir les moyens de se protéger contre les mouvements d'activistes à l'encontre des élevages
- Communiquer sur les élevages mais aussi sur la production de foie gras pour faire valoir nos modes d'élevage
- Favoriser la concertation en regard de la mise en application du nouveau règlement bio pour 2021 ainsi que des solutions relatives à la vitamine
- Veiller à la mise en conformité des poulaillers classe 1 par rapport aux changements législatifs UE

<u>Secteur Viande bovine</u>

- Améliorer le revenu du producteur car le prix stagne depuis 40 ans (écart de 1,52 entre coût de production et prix de vente)
- Favoriser les reprises par des jeunes
- Réfléchir à des pistes de solution par rapport à la nouvelle loi sur l'abattage avec étourdissement pour la vente de viande Halal et les exportations vers les pays à religion musulmane
- Garder une prime couplée/prime à la vache allaitante/à la superficie fourragère dans Post PAC 2020
- S'assurer de l'absence d'impacts négatifs en regard des accords et traités internationaux (type Mercosur, Brexit,…)
- Maintenir un nombre suffisant d'abattoirs et de volume d'abattage
- Rendre obligatoire l'étiquetage sur l'origine de la viande sur les produits transformés
- Protéger le terme « steack » et « hamburger » pour utilisation uniquement sur des produits carnés

<u>Secteur Horticole Ornementale</u>

- Favoriser l'installation des jeunes en leur facilitant l'accès à la terre et en maintenant des prix abordables
- Assouplir la mise en place du passeport sanitaire, au minimum en permettant une période transitoire
- Ne pas interdire l'utilisation de produits phyto sans alternatives économiquement envisageables
- Interdire la vente par des magasins d'alimentation de plantes importées à des prix défiant toute concurrence
- Favoriser les recherches sur la production de sapins de noël bio pour rester compétitif à l'international
- Développer un encadrement technique pour les pépiniéristes forestiers

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- Développer une filière de production de plants wallons en vue de la plantation des 4000 km de haies

Secteur Porc

- Encourager l'activité de naisseur-engraisseur et favoriser les aides à l'investissement
- Soutenir les initiatives de recherche de solutions en matière de castration et de caudectomie
- Favoriser des modèles économiques moins dépendants des prix pratiqués sur le marché européen tout en ne négligeant pas la place du porc standard au sein des élevages

Secteur Pommes de terre

- Communiquer sur ce qui est mis en place en termes d'utilisation de phyto, érosion des sols
- Ne pas interdire l'utilisation de produits phyto sans alternatives à des prix abordables (CIPC nécessaire pour la conservation des pommes de terre) et soutenir la recherche en la matière (dont des variétés plus résistantes)
- Assouplir la réglementation sur la LMR (limite de stockage des résidus) pour augmenter la durée
- Augmenter l'intervalle de rotation
- Promouvoir les plants wallons
- Favoriser le financement lié aux accords de branche (cfr Belpotato)

Secteur Grandes cultures

- Améliorer le revenu des producteurs car même avec les aides agricoles, le Prix est celui des années 90 et la forte concurrence des pays de l'Est ainsi que pression des USA continuent à entraîner les prix vers le bas.
- Améliorer la qualité des céréales en Wallonie pour accéder au marché de la consommation humaine
- Augmenter l'investissement en meunerie en Wallonie
- Augmenter la part de céréales et graines oléoagineuses dans les biocarburants qui pourrait absorber une part de la production en plus du côté environnemental
- Développer la production de protéoléagineux et l'assortir de primes couplées pour concurrencer le prix du soja importé
- Revoir l'importation de céréales hors Europe à des prix inférieurs à nos coûts de revient et maintenir les primes
- Défendre le prix de la betterave qui est dépendant du prix mondial du sucre

Secteur Bovins Laitiers

- Faciliter l'installation des jeunes (aides à l'investissement)
- Réguler la production du lait (maintien à 1.3 milliards de lt en Wallonie) car celle-ci continue d'augmenter et cela influe sur le prix à la baisse
- Soutenir toute initiative qui permet de maintenir une marge minimale de 0.10euros/l pour le producteur
- Encourager les circuits courts (15 à 20% de la production) et faciliter l'accès aux marchés de proximité
- Atteindre l'auto-approvisionnement en Bio
- Améliorer les relations entre agriculteurs et citoyens

Secteur Ovin-Caprin

Ovin

- Indemniser les éleveurs pour les pertes encourues suite aux loups et prendre des mesures permettant une bonne cohabitation entre éleveurs et loups en tenant compte de la réalité du secteur
- Maintenir une capacité d'abattage répartie sur tout le territoire pour commercialiser en circuits courts

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- Maintenir le prime à la brebis dans la nouvelle PAC
- Assurer une visibilité de l'offre en agneau/mouton local par rapport aux produits importés
- Garantir l'accès à la terre (Safer ?, céréalier ?, écopâturage ?)
- Assurer une traçabilité des produits

Caprin

- Permettre l'abattage des chevreaux dans les abattoirs de volaille
- Afficher l'origine du lait sur les produits transformés
- Octroyer une aide couplé lors de la nouvelle PAC
- Encourager le développement de fromageries artisanales
- Favoriser des systèmes de soutien à l'installation de producteurs qui passent d'activité complémentaire à titre principal

Secteur Bio

- Bilan plan stratégique Bio actuel et mise en place du prochain plan bio pour 2030 en concertation avec les acteurs du bio et en ligne avec l'objectif de la DPR de 30% de Bio en 2030 pour la Wallonie
- Clarifier auprès du consommateur le cahier des charges et les valeurs du bio.
- Assurer une clarté par rapport aux prix pratiqués pour le Bio par rapport au conventionnel (Prix du Bio doit être supérieur au prix du conventionnel)
- Axer sur une recherche participative incluant les producteurs bio et l'encadrement
- Assurer un dialogue entre industries et producteurs bio pour ne pas imposer des choix de variétés de légumes trop sensibles aux maladies

Secteur Aquaculture

- Accélérer la validation du programme FEAMP/volet soutien au secteur privé (celui de 2014-2020 approuvé en 2019)
- Aider à l'installation pour les jeunes
- Poursuivre les recherches dans les nouvelles espèces ou nouveaux modes de production pour s'adapter à l'évolution du marché et aux conditions climatiques instables

Au niveau des associations représentantes du Collège, voici les priorités sur lesquelles elles travaillent par rapport au secteur agricole

ACRF

- Reconnexion citoyen-consommateur et agriculteurs en assurant une meilleure connaissance du travail sur le terrain et des enjeux du secteur et en informant sur les attentes du consommateur

FWA

- Développement des synergies avec le Collège en apportant une vision nationale des filières
- Veille sur les aspects sanitaires (période de crise) et porter la voix des agriculteurs au niveau national

FUGEA

- Soutien à l'autonomie fourragère, financière des agriculteurs

FEVIA

- Promotion des produits issus de notre agriculture tant sur le marché national qu'à l'exportation (50% de notre production)
- Travail sur des filières qui créent de la valeur en Wallonie, les filières durables

COMEOS

- Reconnexion agriculteurs-grande distribution
- Travail sur un prix rénumérateur
- Accès aux produits wallons sur le territoire national
- Mise en avant des produits locaux et intensifier leur présence tout en garantissant de bonnes conditions de paiement aux agriculteurs

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

A la suite des présentations, le Cabinet assure aux représentants qu'il s'engagera à tout mettre en oeuvre pour faire bouger les choses au service des agriculteurs. Quant à la nouvelle PAC, il ne faut pas être utopiste, on ne peut pas tout changer mais le Cabinet compte faire entendre les revendications des producteurs au niveau de l'Europe pour apporter quelques changements.

V. Note d'orientation sur le plan stratégique et opérationnel 2020 de l'APAQ-W (en annexe)

Suite aux réunions des commissions filières et les assemblées sectorielles, une note d'orientation a été rédigée par le Collège concernant le plan stratégique et opérationnel 2020 de l'APAQ-W. Cette note constitue un avis préalable car toutes les assemblées n'avaient pas eu lieu avant sa remise et le programme d'activités ainsi que le budget alloué remis par l'APAQ-W n'étaient pas complets.
L'étape suivante est de rédiger un avis définitif sur base du programme complété et incluant les remarques additionnelles éventuelles. Les représentants du Collège pourront remettre leur remarque pour jeudi 21 novembre et l'avis définitif du Collège sera transmis à l'APAQ-W pour le 22 novembre.

Les points d'attention transversaux et sectoriels de la note sont exposés brièvement à l'assemblée.

VI. Présentation du plan stratégique et opérationnel 2020 de l'APAQ-W (en annexe)

Pour rappel, ce plan est rédigé conformément à :

- Un cadre **juridique** définissant les missions et les modalités d'adoption du plan
- Un cadre **politique** définissant des objectifs environnementaux et sociétaux, économiques et d'intermédiation et une vision stratégique à 5 ans
- Un cadre **opérationnel** incluant les activités de promotion planifiées pour l'année
- Un cadre **budgétaire** pour réaliser l'ensemble des activités

En ce qui concerne le **plan opérationnel**, il est élaboré sur base de l'avis préalable rendu par le Collège des Producteurs, puis ensuite soumis au Conseil d'Administration de l'APAQ-W pour validation et finalement transmis au Gouvernement Wallon pour approbation finale.

Les activités liées à ce plan se déclinent en 3 objectifs « métier » :

a) **<u>Agriculture, environnement et société</u>**

- *Communication sur l'image de l'agriculture* avec des productions audio-visuelles (métier/modes de production), des promotions soutenues par des influenceurs, ambassadeurs, des collaborations avec l'UAW pour promouvoir les bonnes pratiques agricoles et enfin des actions sur le thème « Je cuisine local, durable et de saison » avec déploiement de la charte au sein des médias
- *Promotion de l'agriculture bio* sur base du budget prévu dans le plan de développement stratégique Bio tout en veillant à ne pas opposer secteur conventionnel et bio
- *Des actions pédagogiques au sein des écoles* avec du matériel (« chemin du lait », « découvre ce qui pousse au potager/verger ») et des subsides accordés dans le cadre de la campagne européenne « Fruits, légumes et lait dans les écoles ». Ce matériel est à disposition des agriculteurs s'ils le demandent.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

b) Circuits courts et intermédiation

- *Renforcement des liens avec les collectivités locales* par des opérations de communication moyennant des collaborations avec la Cellule Manger demain et Biowallonie
- *Renforcement des outils numériques* d'information avec le développement de la base de données, le développement des réseaux sociaux et la mise à jour du site internet
- *Promotion des circuits courts auprès des consommateurs* avec des actions lors de salons, des collaborations avec la distribution, des concours de produits locaux

c) Vision économique de l'agriculture

- *Actions B2C* avec des participations à des foires, salons, marchés du terroir
- *Soutien au positionnement des producteurs* sur le marché avec l'organisation de business club et workshops thématiques, collaborations avec l'Horeca, participations à des salons B2B et campagnes multisectorielles (viande de chez nous, fromages de chez nous, l'origine du lait, je cuisine locale les fruits et légumes d'été et concours de l'entrepreneur de jardin)
- *Collaboration accrue avec la distribution et le Vlam* via des actions de promotion nationales de produits locaux et actions de dégustation viande bovine
- *Mobilisation de financements alternatifs* (financements européens pour la viande bovine : Provacuno, Tailor made meat …)
- *Campagnes sur des identités génériques ou spécifiques*

Pour ce qui est du **cadre budgétaire**, il se compose comme suit :

- Promotion de l'image de l'agriculture et générique des produits agricoles : 575 000 euros
- PromotionS multisectorielles : 2 651 500 euros
- Soutien aux acteurs : 1 435 500
- Soutien aux marques et appellations : 45 500 euros

Soit un budget total de 4 707 500 euros.

A l'issue de la présentation, les points d'attention suivants sont soulevés :

1. Actions transversales

   Il est demandé que lors des études de marché réalisées par l'APAQ-W soit analysée l'élasticité du portefeuille du consommateur par rapport :
   - ✓ Sa connaissance du secteur agricole : on observe que plus le consommateur a une meilleure connaissance du travail de l'agriculteur et qu'il se rend sur le terrain, plus il est prêt à payer le prix pour un produit local.
   - ✓ Sa consommation de produits en promotion : on observe que plus le consommateur achète des produits en promotion, plus il perd la notion de Prix réel et il restreint son portefeuille
2. Bovins Laitiers
   - ✓ La campagne 2020 sur « le lait, un produit naturel » pose questionnement car le lait en tetra brik est quand même transformé (pasteurisation, homogénéisation et traitement UHT, filtration…). Certains organismes de défense des consommateurs pourraient déposer plainte pour publicité mensongère. Il est suggéré de réfléchir conjointement avec le Cabinet, les producteurs laitiers et l'APAQ-W sur le devenir cette campagne à lancer
   - ✓ Les promotions vers les pays tiers doivent veiller au volet éthique, la promotion de la poudre de lait agrémentée d'huile de palme dans les pays africains nuit aux producteurs locaux. L'APAQ-W répond que la poudre de lait constitue un débouché pour le secteur

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

laitier à ne pas négliger et que cet approvisionnement répond aux attentes dans ces pays tiers.

VII. Elections 2020

Lors des prochaines assemblées de printemps, des élections devront être tenues pour le renouvellement/remplacement de 2 mandats de représentants producteurs. Dans notre charte, il est précisé qu'il ne peut y avoir plus de 3 mandats consécutifs (sauf circonstances exceptionnelles) or cela pose problème pour certains secteurs qui manquent de candidats.

Il est proposé d'amender ce point, 3 propositions sont suggérées. Celle qui a été retenue par l'ensemble des membres est la suivante : « On laisse le nombre maximum de 3 mandats mais on garde la possibilité de se représenter au-delà des 3 mandats si 10 jours avant l'élection, aucun autre nouveau candidat ne s'est présenté ». De plus le 1er mandat de tous n'était que de 18 mois donc il ne comptera pas.

Quant aux représentants des associations, leur mandat vient à échéance mi-mai 2020 donc l'administration devra lancer la procédure de renouvellement début d'année. Un des membres du Collège représentant IEW vient d'intégrer le cabinet de la Ministre Tellier, il est proposé d'accepter en intérim par un de leurs collaborateurs et de procéder à leur remplacement lors des nouvelles élections.

VIII. Divers

a) Agribex

Nous tiendrons un stand au salon Agribex du 3 au 8 décembre en collaboration avec l'APAQ-W. Une place d'entrée sera envoyée à chaque membre. Les ovinpiades se tiendront le jeudi 5 lors du salon avec la présence pour la 1ere fois d'un candidat wallon et 1 candidat flamand.

b) Campagne Easy-agri

La campagne de promotion va être lancée sur les réseaux sociaux. Le site internet a été revisité et est consultable dans les 2 langues.

c) Prochaine réunion du Collège

Une réunion avec repas de noël aura lieu le 13 décembre en compagnie du Ministre

d) Simplification administrative

Le Cabinet du Ministre Borsu demande de relancer une enquête sur la simplification administrative, ce sera fait début 2020.

e) AG producteurs

Celle-ci aura lieu en janvier-février 2020 sur le thème « Agriculture et alimentation : entre dialogue et incompréhension »

f) Plan d'activités 2020

L'équipe Socopro travaillera début 2020 à l'élaboration des activités, le plan sera finalisé au cours du mois de février. Si des sujets doivent être traités en priorité, en faire part à Emmanuel.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Liste de présences Collège du 15 novembre 2019

Nom	Prénom	Organisme	Statut
BAURAIND	Catherine	socopro	
BAY	Thierry	producteur	
BELANGER	Francoise	socopro	
BILLA	Benoit	producteur	
BOLLE	Pascal	producteur	excusé
BOURSAULT	Aline	socopro	
COLLIENNE	Daniel	producteur	
COLOT	Catherine	socopro	
D'ANDREA	Keziah	socopro	
DANIAUX	Christel	socopro	
DE BECKER	Mathilde	AB-REOC	excusée
DE FAVEREAU	Corentin	ACRF	
De GRADY	Charles Albert	producteur	excusé
DE WILDE	David	producteur	excusé
DECALUWE	Laurent	producteur	
DECOSTER	Marc	producteur	
DELCOURT	Benoit	producteur	excusé
DELVAUX	Lionel	IEW	excusé
DESBRUYERES	Yves Marie	producteur	
DESTAIN	Jean Pierre	Invité	
DEVILLERS	Jean	Invité	
DEWASMES	Véronique	DG03	excusée
DIVERS	Aurélien	producteur	
DROEVEN	Frédéric	producteur	excusé
ERNOUX	Etienne	producteur	
FERON	Josianne	DG03	
FICHERS	Marc	Nature et Progrès	excusé
FLAMEND	Fabrice	producteur	
FRANCQ	Guy	producteur	excusé
GOMAND	Laurent	producteur	
GREVISSE	André	producteur	
GRIFNEE	Alain	socopro	
GROSJEAN	Emmanuel	socopro	
GUILLAUME	Emilie	invitée	
HALLEUX	Jean-Paul	producteur	
HENNUY	Luc	DG03	
HENRI	Alain	producteur	excusé
HERMAN	Henri	producteur	

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

HERMESSE	André	producteur	excusé
HOUSEN	Claire	APAQW	
JACQUES	Dominique	producteur	
LA SPINA	Sylvie	Nature et Progrès	excusée
LECOCQ	Cédric	producteur	
LEGRAND	Quentin	socopro	
LEONARD	Sophie	Cabinet Borsu	
LHOEST	Henri	producteur	excusé
LOUPPE	Hélène	socopro	
MABILLE	Antoine	producteur	
MAHIEU	Olivier	producteur	excusé
MAROT	Florine	FUGEA	excusée
MASURE	Alain	FWA	excusé
MATHIEU	Michel	producteur	
MATTART	Philippe	APAQW	
MATHONET	Olivier	producteur	excusé
MONNART	Isabelle	socopro	
PETIT	Charles-Louis	COMEOS	
PIRARD	Pierre	Cabinet Borsu	
PIROTHON	Yves	producteur	excusé
POISMANS	René	CRA-W	
PONCIN	Marie	socopro	
RAES-LEHAIRE	Dominique	producteur	
REMY	Marc	producteur	excusé
RENARD	Sophie	socopro	
REUL	Anne	FEVIA	
SCHAUS	Marc	socopro	excusé
SCHONBRODT	Alain	producteur	
SEMAILLE	Marie Laurence	FWA	
STAS	Henri	producteur	excusé
STREEL	Laurent	producteur	excusé
TARGE	Yolin	producteur	excusé
THOMASSEN	Benoit	socopro	
VAN COMPERNOLLE	Jean Yves	producteur	excusé
VAN MERHAEGHE	John	producteur	
VANDERSTEEN	Joelle	APAQ-W	
VANDEVOORDE	Yves	FUGEA	excusé
VANGUESTAINE	Marc	producteur	excusé
WALIN	Eric	SCAR	excusé
WILLEME	Michel	Producteur	

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be